

**Contribution du groupe de travail sur l' « Action prioritaire 2 » du Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle**  
**« Mettre en place un service public de proximité pour l'acquisition et la maîtrise durable des savoirs de base »**

**Rappel du contexte et du mandat**

Par savoirs de base on entend l'ensemble des savoirs qui sont nécessaires en termes de **savoirs, de savoir-faire et de savoir être** pour être **acteur de son développement individuel et social dans la société de la connaissance**.

Le PRDFP a situé l'enjeu extrêmement fort et en même temps préoccupant de l'acquisition et de la maintenance de ces savoirs fondamentaux, comme éléments essentiels à la poursuite de trajectoires professionnelles positives et d'intégration à la vie sociale. Ceci concerne en particulier mais non exclusivement la lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage des TIC, mais peut aussi concerner l'apprentissage d'une langue et un ensemble d'autres savoirs nécessaires pour agir en société.

Les enquêtes menées en région Centre, qui corroborent dans leurs résultats les conclusions des études nationales, montrent qu'environ **15% des actifs présentent des lacunes ou déficiences sérieuses quant aux savoirs fondamentaux que sont : lire, écrire, compter**. Ce sont **plus de 300 000 habitants de la région Centre, et au moins 120 000 actifs, qui sont directement concernés**.

La maîtrise des savoirs de base est de ce point de vue le **premier maillon, indispensable, de la chaîne de connaissances et de compétences dont l'acquisition et la réactualisation permanente permettent le développement de la trajectoire professionnelle et l'intégration sociale**.

Dans un contexte de développement soutenu de la société de l'information et d'une économie de la connaissance, on doit souligner en particulier que **la maîtrise des TIC est un enjeu pour les personnes et les organisations**. Ainsi, de plus en plus d'organisations (entreprises, associations, collectivités, ...) utilisent des intranet, des extranet, la messagerie électronique, ... comme des outils centraux, et de plus en plus exclusifs, de leurs productions. L'accès à la connaissance se fait de plus en plus par l'intermédiaire des TIC modifiant très sensiblement les stratégies et les modes d'apprentissage.

Le mandat du groupe, en tenant compte et dans la lignée des acquis du processus en cours mis en place et coordonné par la Région concernant la lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage des TIC, comportait quatre éléments :

- compléter les éléments d'analyse et de diagnostic concernant la situation d'illettrisme et de méconnaissance des TIC dans la population de la région Centre et tout particulièrement en ce qui concerne les jeunes et les travailleurs en activité, ou demandeurs d'emploi,

- émettre des propositions quant à la définition et l'inscription sur la durée d'une stratégie régionale de développement, collective et multipartenaires, pour l'acquisition et le maintien des savoirs de base, tenant compte de la diversité des populations concernées et des trajectoires,
- examiner les modalités pratiques de constitution d'un service territorialisé de proximité pour l'acquisition et le maintien des savoirs de base, incluant les TIC, en particulier à partir de la mise en place d'un réseau de maisons de savoirs,
- mobiliser les partenaires (Etat, Région, autres collectivités territoriales, OPCA et responsables professionnels, organismes de formation, etc.) pour définir les modalités concrètes du partenariat technique et financier à mettre en place.

### Démarche de travail

Le groupe de travail a tenu trois réunions en envisageant successivement :

- l'analyse des enjeux de la formation aux savoirs de base et l'apport des programmes développés par les partenaires en région Centre,
- les enseignements à tirer des expériences innovantes menées dans ce champ par plusieurs acteurs sur une base territoriale ou dans les entreprises,
- les opportunités liées à l'évolution du contexte institutionnel, législatif et conventionnel (Accord National Interprofessionnel et "loi Fillon", loi "Responsabilités et libertés locales" d'août 2004, évolution proche des dispositifs contractuels régionaux : CPER, contrats de pays),

... avant de dégager un ensemble de trois propositions qui méritent d'être approfondies pour la mise en place d'études et expérimentations utiles :

- pour développer une approche active et structurée en direction des publics cibles,
- pour approfondir avec les branches professionnelles la question des formations concernant les savoirs de base,
- pour tester de façon expérimentale la mise en place du service public de proximité par des "maisons des savoirs" en région Centre.

Cette dernière action :

- compte tenu des acquis existants en région Centre : réseau des organismes de formation engagés dans Télémaque, réseau des APP, réseau de lutte contre l'illettrisme, qui sont aujourd'hui fédérés sous l'impulsion de la Région dans le réseau ALICE pour la formation aux savoirs de base,
- en coordination avec le lancement dans l'appel à projets de formation 2006 de la Région (volet savoirs de base) de la problématique des formations ayant pour objectif l'autonomie dans la société de la connaissance, articulée en Visas (Visa lire et écrire, Visa mathématiques, Visa anglais, Visa écogestes, Visa résolution de problèmes, Visa Internet, Visa bureautique),

... a semblé au groupe pouvoir être mise en œuvre plus rapidement que les autres sous l'impulsion du Conseil régional, et est donc ici plus développée que les deux précédentes.

### *Deux pistes à l'étude*

Deux pistes ont été proposées pour être mises à l'étude, concernant :

- le marketing des savoirs de base
- l'introduction de modules « savoirs de base » dans les plans et actions de formation des entreprises.

### **Première proposition à l'étude : mener une étude approfondie sur les attentes des publics et les services à leur proposer**

L'un des enjeux majeurs du projet « savoirs de base » est de réussir le défi quantitatif qui doit permettre de toucher plusieurs dizaines de milliers de personnes par an. Au delà des évidentes questions autour des nouvelles modalités pédagogiques qu'induisent de tels objectifs, il apparaît nécessaire de mieux appréhender ce qui suscite de l'appétence ou à contrario ce qui fait obstacle dans le processus de décision d'une personne de s'inscrire ou non à un module « savoirs de base » et d'en comprendre l'inscription possible dans son projet de vie.

Ainsi, il s'agit d'appréhender de façon aussi précise que possible les déterminants conscients, voire inconscients, qui assignent ou non une dimension attractive à l'offre de formation « savoirs de base ».

Ainsi il serait opportun, notamment, d'étudier les aspects suivants :

- Perception de la formation (pourquoi, pour qui, comment, intérêts, ...)
- Perception des savoirs de base
- Nature des attentes :
  - thématiques
  - pédagogiques (collectif/individuel, présentiel/distanciel, ressources multimédia, ...)
  - organisationnelles (lieux, dates, horaires, durée...)
  - reconnaissance (nature, forme, ...)
- Perception des TIC

Une réflexion spécifique pourrait également être conduite en direction des prescripteurs potentiels (notamment les entreprises) afin de cerner les « déclencheurs » et obstacles dans le processus de prescription. L'analyse devra pouvoir permettre de segmenter les publics afin d'organiser l'offre régionale de formation et la stratégie de diffusion de celle-ci adaptées à chaque segment de la population régionale faisant partie des priorités du Conseil régional.

### **Deuxième proposition à l'étude : agir dans l'entreprise : anticiper sur la mise en place du DIF et des formations de professionnalisation**

La problématique des savoirs de base n'est pas toujours clairement identifiée au niveau des programmes et plans de formation dans l'entreprise ; ou lorsqu'elle l'est, elle n'est pas toujours traduite de façon opératoire dans des actions de formation. Cela pour plusieurs raisons :

- L'idée de "se remettre au niveau" n'est pas considérée comme positive ni par les salariés ni par les chefs d'entreprise.
- Les savoirs de base signifient pour certains salariés un retour vers une école qui n'a pas toujours été bien vécue ou qui est bien lointaine.
- Les organismes qui font des plans de formation n'ont pas le réflexe d'incorporer les savoirs de base de façon explicite et/ou systématique dans les programmes.
- L'offre n'est ni définie ni calibrée ni proposée de façon positive aux salariés qui en relèveraient ; elle est marquée par une histoire de lutte contre l'illettrisme pour des publics particuliers et notamment immigrés.

D'autre part, il apparaît assez clairement aux analystes, et de plus en plus aux DRH des organisations publiques et privées, que :

- la maîtrise des savoirs de base constitue un socle essentiel, d'ailleurs très évolutif en relation avec les mutations technologiques et de l'organisation du travail, pour l'exercice des tâches basiques dans l'entreprise.
- cette maîtrise est particulièrement nécessaire dès lors qu'il y a nouvelles technologies (lire un écran, lire les instructions, rédiger un bordereau, comprendre un formulaire de base en anglais- ou même en français, utiliser un ordinateur dans l'atelier, etc.).
- elle est la clef de la progression dans l'entreprise des plus jeunes et une condition nécessaire de poursuite de la carrière des personnes expérimentées, en deuxième partie de carrière.

Le contexte est cependant favorable pour un changement des mentalités et des opportunités :

- L'accord National Interprofessionnel de fin 2003 introduit une possibilité supplémentaire grâce à l'introduction du Droit Individuel à la Formation (DIF). Le DIF permet d'envisager la possibilité de financement par les entreprises et les OPCA in fine, de modules courts de 20 heures par an cumulables, avec une possibilité de les effectuer partiellement en dehors des heures de travail.
- Cette problématique donne un espace de matérialisation en entreprise à la problématique actuelle des savoirs de base en région Centre, à condition, pour s'appuyer sur le DIF, de définir un formatage compatible des formations. Elle est aujourd'hui insuffisamment présente dans la pratique des formateurs engagés dans des actions individualisées, souvent de longue durée, de lutte contre l'illettrisme.
- Une possibilité complémentaire est d'utiliser les possibilités que donne l'accord pour définir et mettre en oeuvre des périodes de professionnalisation pour les travailleurs de plus de 45 ans. Des modules pourraient être intégrés de façon plus systématique à la formation pendant ces périodes.

Pour trouver le public, une offre doit se structurer et être articulée avec la problématique du DIF et de la professionnalisation.

A cet effet, la possibilité avait été évoquée d'introduire la lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage des TIC dans les contrats d'objectifs conclus avec les branches. Ces contrats représentent en effet une opportunité forte pour la Région de proposer aux branches des efforts accrus dans des domaines particuliers. Le groupe a souligné aussi une possibilité complémentaire, celle de favoriser l'introduction directe des savoirs de base dans les formations des entreprises. Un dialogue entre les partenaires concernés est à engager dans ces deux directions.

Il est à souligner que la structuration de l'offre pour rencontrer les besoins de entreprise peut s'effectuer **en s'appuyant sur la politique régionale de développement de formations modulaires aux savoirs de base (Visas)**, que peut largement contribuer à stabiliser et à développer la piste de travail suivante : la mise en place de Maisons des Savoirs sur le territoire régional.

### *Une piste opératoire sous l'impulsion de la Région : les Maisons des Savoirs*

L'offre de formation aux savoirs de base doit être lisible, localisée et accessible. Ces conditions ne peuvent, à l'évidence, être remplies que par une approche territorialisée de l'offre de formation. Cela pose également la question de l'échelle pertinente du territoire. Pour répondre à cette question, il paraît pertinent de croiser au moins deux approches : le découpage administratif des territoires et le nombre d'habitants (masse critique et seuil maximal : par exemple entre 10 000 et 30 000 habitants). La Région entend faire de ces maisons des espaces de rayonnement et de diffusion des connaissances essentielles sur le territoire aptes à conforter ou à susciter la demande des publics en matière de formation aux savoirs de base, se différenciant ainsi mais pouvant s'articuler avec les futures maisons de l'emploi.

Sous l'impulsion de la Région, il est proposé de développer dans la durée une couverture territoriale des formations aux savoirs de base sous la forme de « **Maisons des Savoirs** », articulée sur l'offre régionale de formation modulaire (catalogue régional des Visas), en

démarrant par une **phase d'expérimentation** préparée en 2005 et développée en 2006 et 2007.

Une **Charte** définira la nature et les missions de ces Maisons, qui seront labellisées si elles poursuivent les objectifs régionaux et répondent aux objectifs de qualité et de technicité fixés. Elle devrait s'inspirer des principes suivants :

- Les Maisons des Savoirs sont **un des éléments clefs du service public** de proximité en matière de formation aux savoirs de base, dont la mise en oeuvre sur proposition de la Région Centre a été décidée dans le cadre du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles. Elles ont vocation à en animer la couverture territoriale en région et à développer un partenariat adapté à cet objectif.
- Une Maison des savoirs est gérée **par un organisme de formation ou un groupement conduit par un organisme de formation** et constitué sur une base locale. **Sa localisation est clairement identifiée** et le public y est accueilli.
- Les Maisons des Savoirs sont des **lieux d'excellence** en matière de développement et de promotion des formations aux savoirs de base. Elles proposent au minimum le catalogue régional des formations aux savoirs de base à partir de leur site ou en réseau avec d'autres organismes.
- Elles contribuent au niveau de leur territoire de rayonnement à la **mise en oeuvre de la politique régionale de formation aux savoirs de base**, en la mettant en adéquation avec les caractéristiques de la population locale et du développement territorial.
- Les Maisons des Savoirs sont des lieux contribuant au **renforcement du lien social local, à l'animation locale, et organisant ses services** (contenus, horaires, événements) **en synergie avec le mode de vie des habitants**.
- Les Maisons des Savoirs sont constituées **en réseau**. Ce réseau est animé par le Conseil régional avec l'appui, s'il le souhaite, d'une équipe d'animation.
- Chaque Maison des Savoirs est équipée, par l'organisme ayant reçu le label, des équipements et logiciels nécessaires pour **utiliser la plate forme Télémaque**. L'organisme gestionnaire, ou conducteur du groupement ou de l'association gestionnaire, doit posséder l'agrément Télémaque.

Les Maisons des Savoirs auront quatre missions principales :

1. **l'accueil** du public et le traitement des demandes concernant la formation aux savoirs de base, avec obligation d'information mais sans obligation de prescription,
2. **la mise en place, le développement et la promotion d'une offre** cohérente de proximité en matière de formation aux savoirs de base,
3. **l'animation**, au niveau de leur territoire de rayonnement, de l'ensemble des partenaires de l'offre de formation aux savoirs de base,
4. **la démultiplication de la politique régionale** de développement des formations aux savoirs de base telle qu'adoptée par le Conseil Régional, notamment en termes de promotion de l'offre sur catalogue des Visas, de mutualisation des ressources, et de professionnalisation de l'offre de formation.

**L'organisation spatiale** des Maisons des Savoirs s'articulera autour de trois fonctions :

1. l'accueil et l'information du public concerné par les formations aux savoirs de base,
2. l'organisation de l'offre de formation autour d'un catalogue local dynamique de formations, s'appuyant notamment sur le catalogue régional des Visas et l'offre issue des appels à projets du Conseil régional,
3. la mise à disposition du public, avec l'accompagnement approprié, de ressources locales multimédia.

Sur cette base, la Région entend développer le service public de proximité de formation aux savoirs de base en s'appuyant sur les Maisons des Savoirs.

Plusieurs candidatures spontanées d'organismes souhaitant participer à la mise place de ce service public ont déjà à été reçues à la Région, et d'autres sont attendues, pour **définir un programme expérimental avant la fin de l'année 2005**.